

## L'unité monétaire: exigence politique et économique

**Source:** ALLEMAND, Frédéric, "L'unité monétaire: exigence politique et économique", dans ALLEMAND, Frédéric, L'Union économique et monétaire: origine, fonctionnement et futur. Sanem: CVCE, Coll. Dossier thématique, 2013. CVCE, 2013.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_unite\\_monetaire\\_exigence\\_politique\\_et\\_economique-fr-b1b12ff9-7a40-49ec-93e1-731c5e92f487.html](http://www.cvce.eu/obj/l_unite_monetaire_exigence_politique_et_economique-fr-b1b12ff9-7a40-49ec-93e1-731c5e92f487.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016



## L'unité monétaire: exigence politique et économique

### L'idée d'unification monétaire du XIIe siècle au XVIIe siècle

L'idée d'une monnaie européenne est une histoire millénaire. À compter du milieu XIIe siècle, le développement des forces de production dans le bassin rhodanien et dans les villes du nord de l'Italie contribue à restaurer de puissants courants d'échanges locaux et internationaux. Toutefois, ceux-ci demeurent entravés par la multiplicité des monnaies locales, le défaut de change légal entre elles et la qualité médiocre des pièces en circulation. Pour garantir le climat des affaires, les cités-États commerçantes du Nord de l'Italie (Florence, Gênes, Venise) frappent leurs propres pièces d'or à partir des années 1250, lesquelles s'imposent comme les principales monnaies de compte «internationales»<sup>1</sup>. D'autres expériences empiriques sont envisagées pour résoudre la question du morcellement monétaire. En 1464, le roi de Bohême, George de Podiebrád propose, au roi Louis XI, un projet d'association des royaumes chrétiens pour faire face à la progression des troupes turques en Europe: la création d'une monnaie commune est préconisée pour le financement des armées en campagne<sup>2</sup>. Le projet reste sans suite. Il en est de même du projet de Nicolas Copernic d'établir une table de changes fixe entre le Royaume de Pologne et la Prusse, ainsi que des tentatives de Charles Quint, puis de son successeur, d'asseoir les monnaies locales sur un étalon commun dans l'Empire, le marc de Cologne<sup>3</sup>. Dans un courrier rédigé à ses frères Louis et Joseph, respectivement roi de Hollande et roi de Naples et d'Espagne, en 1807, Napoléon Ier les invite à frapper les monnaies locales en reprenant les caractéristiques du franc français<sup>4</sup>.

L'établissement d'une monnaie internationale est aussi envisagée pour ses avantages économiques et financiers. Elle est un moyen de lutter contre la spéculation des changeurs sur les pièces en argent qui appauvrit le trésor royal: Vauban défend une monnaie universelle, dont le titre et l'émission serait définie par une assemblée de représentants des principales têtes couronnées de la chrétienté<sup>5</sup>.

Il revient au comte Gasparo Scaruffi, maître des monnaies de Reggio (Émilie-Romagne, Italie), d'exposer le premier les principes d'un système monétaire universel exigeant des monnaies participantes qu'elles répondent à des règles communes (1562)<sup>6</sup>. Jean Bodin préconise pour sa part que les Princes s'entendent par voie d'accord sur la parité entre les monnaies en argent et celles en or en circulation. L'idée d'une monnaie universelle reçoit un bon accueil en Espagne où Juan Marquez, prédicateur à la cour du roi, en défend l'application aux royaumes chrétiens. Approfondie par les économistes italiens dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle (notamment Antonio Broggia, Trojano Spinelli et Ferdinando Galiani), l'idée d'une monnaie universelle trouve des soutiens dans le Nord de l'Europe. L'historien de Kiel, Dietrich-Hermann Hegewisch, y voit l'instrument nécessaire à la libéralisation des échanges et à la lutte contre la spéculation.

---

1 DAY, John, Naissance et mort des monnaies de compte (XIIIe-XVIIIe siècles), *Revue numismatique*, 1998, vol. 6, n°153, pp. 335-343.

2 ZOUREK, Yaroslav, Le projet du roi tchèque George de Podiebrád, *Annuaire français de droit international*, 1964, vol. 10, n°10, pp. 14-37.

3 THIVEAUD, Jean-Marie, Monnaie universelle, unique, unitaire, cosmopolite, internationale... : petite anthologie de quelques siècles de projets monétaires entre utopie et réalité, *Revue économique et financière*, 1996, n°36, p. 21.

4 Thiveaud, Jean-Marie, *précité*, p. 30.

5 LE PRESTRE, Sébastien, marquis de Vauban, Mémoire sur le canal de Languedoc, reproduit dans DE ROCHAS D'AIGLUN, Eugène Auguste Albert, (ed.), *Vauban sa famille et ses écrits, ses «Oisivetés» et sa Correspondance*. Vol. I. Paris, Berger-Levrault, 1910, p. 561. [URL] <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31547778r>. Consulté le 01 août 2013.

6 ESQUIROU DE PARIEU, Marie-Louis Pierre Félix, De l'uniformité monétaire, Extraits du *Journal des Économistes*, 1867, pp. 16-19.

## Les unions monétaires régionales du XIXe siècle

À compter de la deuxième moitié du XIXe siècle, la nécessité d'accompagner le commerce international (le volume des échanges intra-européens est multiplié par vingt entre 1850 et 1914<sup>7</sup>), les velléités d'unification politique et la déstabilisation du système monétaire international à la suite de la découverte de vastes gisements aurifères relancent les débats sur la monnaie universelle. L'idée, partagée dans les courants libéraux que le commerce doit adoucir les mœurs politiques, amène à défendre l'unification monétaire européenne, en raison de son influence espérée positive sur l'intégration économique. Dans son *Discours prononcé aux Proscrits de Jersey* (1855), Victor Hugo appelle à la création d'une grande Europe économique: «plus de frontières, plus de douanes, plus d'octrois», mais «le libre échange, flux et reflux gigantesque de numéraires et de denrées, industrie et commerce vingtplés». Une estimation est même fournie des bénéfices économiques de l'intégration des espaces nationaux: 10 milliards de francs-or! Dans ce nouveau système économique continental, la multiplicité des monnaies est dénoncée pour les entraves qu'elle génère: «Multiplier la variété [des monnaies], c'est multiplier le frottement; multiplier le frottement, c'est diminuer la circulation.» Et le Républicain en exil de conclure: «En monnaie comme en toute chose, circulation c'est unité.»<sup>8</sup>

De fait, la période 1860-1920 est celle des premières expériences d'unification monétaire à une échelle régionale. La création de l'union douanière allemande sous l'égide de la Prusse en 1857 s'accompagne de la reconnaissance de sa monnaie, le thaler, comme l'une des deux monnaies communes à l'ensemble des principautés et duchés germaniques y participant.

Entre 1865 et 1926, la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse organisent entre elles l'intercirculation de pièces de monnaie courantes d'or et d'argent frappées selon un même étalon monétaire<sup>9</sup>. C'est l'Union latine. S'inspirant de ce projet, le Danemark, la Norvège et la Suède établissent en 1872 une convention monétaire qui permet la libre circulation d'une nouvelle unité monétaire commune, la couronne. Au sein de cette Union scandinave, chaque pays reste compétent pour décider de la frappe et du volume de pièces émises et, à l'instar de l'Union latine, aucune institution monétaire commune n'est établie. Enfin, en 1922, la Belgique et le Grand Duché de Luxembourg créent l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), caractérisée par une union monétaire «sans monnaie unique mais avec une monnaie privilégiée (le franc belge) et une parité consensuelle des deux monnaies (au taux de un pour un).»<sup>10</sup> La politique monétaire de l'UEBL est conduite par la seule Banque nationale de Belgique<sup>11</sup>. L'UEBL prend fin avec l'établissement de la troisième phase de l'UEM au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### L'unité monétaire de fait: l'étalon-or classique

Au-delà de l'organisation de ces accords monétaires, il faut noter l'existence d'une unification monétaire de fait à travers la mise en place de l'«étalon-or classique» à compter de 1880. Ce régime repose sur la convertibilité permanente en or des signes monétaires (billets) émis. Au niveau international, il organise une fixité de fait entre les monnaies des pays qui l'applique (Allemagne, Royaume-Uni, France, États-Unis, ...), puisque «la convertibilité à un taux immuable est un

7 NOREL, Philippe, *L'invention du marché, une histoire économique de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil, février 2004.

8 HUGO, Victor, *Anniversaire de la Révolution de 1848*, Discours prononcé à Jersey, 24 février 1855, Jersey: Imprimerie universelle, 1855, p. 2. Source: Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-LB56-587. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb306252268>, consultée le 15 octobre 2013.

9 Chaque monnaie métallique (or, argent) a la même valeur intrinsèque.

10 Panayotis SOLDATOS, cité par TRAUSSCH, Gilbert, *Histoire du Luxembourg*, coll. Nations d'Europe, Paris, Hatier, 1992, pp. 185-214.

11 Il faut attendre 1983 pour que le Luxembourg se dote d'un Institut monétaire.

dogme.»<sup>12</sup> Pour garantir le maintien de la convertibilité, les banques centrales nationales agissent soit en réduisant le volume des signes monétaires en circulation (*currency principle*), soit en modifiant les conditions du crédit ce qui influe sur les entrées/sorties de capitaux (entrée d'or si la balance des paiements est excédentaire) (*banking principle*). L'importance financière de Londres au niveau mondial conduit à ce que la *Bank of England* exerce une influence considérable dans ce système monétaire international. La première guerre mondiale épuise les réserves en or des pays européens et conduit à la suspension de ce régime.

La convention de Gênes d'avril 1922 prend acte de la nouvelle donne monétaire internationale et le nouveau système (*Gold Exchange Standard*) reconnaît seulement à la livre sterling et au dollar américain la capacité d'être librement convertibles en or. Toute conversion en or d'une autre monnaie participant à ce système se fait après échange contre des livres sterling ou des dollars. La modicité des réserves en or de la *Bank of England* et la crise économique des années 1930 amènent les autorités britanniques à suspendre la convertibilité en or en 1931, ce qui reporte le bon fonctionnement du système sur le seul dollar. Face à la pression sur leur stock d'or, les États-Unis mettent fin deux ans plus tard à la convertibilité du dollar en or. Le *Gold Standard Exchange* cesse alors.

### Les projets d'union monétaire européen dans la première moitié du XXe siècle

Dans l'après-première guerre mondiale, l'impératif de la reconstruction économique et de systèmes monétaires conduisent à une profusion de projets, de conférences internationales sur la création d'une monnaie universelle, d'une monnaie internationale, d'une unité de compte internationale, etc. Une partie des milieux industriels et certains responsables politiques prennent part au débat en apportant leur soutien à la création d'une monnaie européenne. En 1920, le premier Ministre belge, Léon Delacroix, expose un projet de monnaie internationale: celle-ci serait mise en circulation par un Institut international d'émission et de contrôle; cet Institut disposerait de filiales nationales sous la forme d'une coopérative internationale<sup>13</sup>. Deux ans plus tard, Frank R. Vanderlip, président de *City bank International*, propose de retour d'un voyage en Europe, un plan financier pour réaliser les États-Unis d'Europe, en y transposant en particulier le modèle de la *Federal Reserve Bank*. C'est dans ce contexte que le ministre des affaires étrangères allemand, Gustav Stresemann invite l'assemblée générale de la Société des Nations, le 9 septembre 1929, à soutenir la création d'une monnaie unique.

«Le Traité de Versailles a créé un grand nombre d'États nouveaux [...] En me plaçant au point de vue économique, je tiens à souligner que, si l'on a créé un grand nombre d'États nouveaux, on a entièrement négligé de les intégrer dans la structure économique de l'Europe.

Quelle est la conséquence de ce péché d'omission? Vous le voyez: de nouvelles frontières, de nouvelles monnaies, de nouvelles mesures, de nouveaux poids, de nouvelles usances, un arrêt constant du trafic et des échanges. [...]

Dans l'économie mondiale, l'Europe donne l'impression de ne savoir pratiquer que le petit commerce de détail. Pour augmenter leur prestige, les nouveaux États s'efforcent de créer de nouvelles industries à l'intérieur de leurs frontières. Ces industries doivent être protégées, elles doivent se chercher de nouveaux débouchés et il leur arrive souvent de ne pas pouvoir écouler leurs produits sur leur propre territoire à des prix rémunérateurs.»<sup>14</sup>

Et le diplomate allemande clôt son intervention par cette formule restée célèbre: «Où sont la monnaie européenne, le timbre-poste européen qu'il nous faudrait ?» La crise de septembre 1929, la montée des régimes dictatoriaux en Europe conduisent à remiser ces idées au placard pour quelques années.

12 PATAT, Jean-Pierre, *Histoire de l'Europe monétaire*, Paris, La Découverte, 2005, 4<sup>e</sup> éd., p. 12.

13 THIVEAUD, Jean-Marie, *précité*, p. 47,

14 Discours reproduit dans BROQUET, Hervé, LANNEAU, Catherine, et PETERMANN, Simon, *Les 100 discours qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris: André Versailles éditeur, 2008, p. 134.

## Les plans d'union monétaire pendant la 2e guerre mondiale

La deuxième guerre mondiale ne marque pas l'arrêt de toute réflexion concernant la stabilisation du cours des monnaies européennes.

Préparant l'après-guerre, Joachim von Ribbentrop, alors ministre des Affaires étrangères du IIIe Reich, envisage la réunion de tous les pays vaincus par le régime nazi au sein d'une «Confédération européenne». Afin de faciliter les échanges commerciaux entre ses membres, celle-ci comprendrait «une chambre européenne de compensation et des taux de change stable, avec l'objectif éventuel d'une union monétaire européenne.»<sup>15</sup>

Les mouvements de résistance discutent aussi le sujet, quoique de façon plus distraite<sup>16</sup>. D'une part, des plans de stabilisation monétaire au niveau international voient le jour, tels que le plan Keynes et le plan White: ils sont jugés apportés seuls «les garanties suffisantes pour les nations européennes»<sup>17</sup>. D'autre part, la question européenne est d'une appropriation peu aisée, tant elle est instrumentalisée par le régime nazi. Cependant, quelques projets évoquent de façon approfondie le système économique de l'Europe d'après-guerre. Dans un texte complémentaire du manifeste de Ventotene de 1941, Altiero Spinelli appelle à ce que l'autorité fédérale des États-Unis d'Europe émette une «monnaie unique fédérale»<sup>18</sup>. Luigi Einaudi, professeur d'économie, inscrit la stabilité monétaire intra-européenne parmi les caractéristiques-clés de son projet de fédération économique de l'Europe. Il propose une fixité des taux de change associée à un transfert du pouvoir d'émission au niveau fédéral<sup>19</sup>. La question monétaire est également adressée dans le projet de constitution pour une Europe fédérale qu'établit le *Movimento Federale Europeo* (MFE) en janvier 1944. La fédération dispose de la compétence pour frapper la monnaie et émettre des billets, régler sa valeur, punir les faussaires, contrôler les taux de change si nécessaire et définir une législation fédérale relative aux faillites bancaires<sup>20</sup>.

Sitôt la libération des territoires occupés s'engage-t-elle, la question de la stabilité des changes et de la réalisation des paiements se pose: il s'agit de préparer la reconstruction rapide des économies locales. À défaut de toute solution internationale ou européenne, elle se résout par la signature de conventions monétaires bilatérales, telles que par exemple celle signée à Londres en octobre 1943 par les gouvernements en exil de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. Le mouvement s'accélère à compter de 1945.

15 PA/AA NL. Renthe-Fink, bundle 5/1. Draft of a memorandum on the establishment of a European Confederation. Frame n°2434/D. 514421-573. Reproduit dans LIPGENS, Walter, (ed.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1. *Continental Plans for European Union 1939-1945*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1985, s/ n°35, p. 132. La perspective d'une union monétaire est confirmée par Cécil Renthe-Fink, diplomate, dans un mémorandum rédigé à l'automne 1943.

16 Par exemple, l'organisation économique de l'Europe est au cœur de la 3e conférence du cercle Kreisau à la mi-juin 1943. Y sont notamment discutées les conséquences d'une union monétaire pour les États concernés et des modalités d'établissement d'une telle union. Le projet de programme commun pour la résistance que prépare la SFIO en décembre 1943 fait aussi état de la nécessité de trouver une solution pour la crise générale des monnaies, sans développer plus avant.

17 COURTIN, René, Rapport sur la politique économique d'après-guerre, Combat, Alger, novembre 1943, extraits pp. 44-46. Reproduit dans LIPGENS, Walter, (ed.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1. *Continental Plans for European Union 1939-1945*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1985, s/ n°97, pp. 325 et s. René Courtin était professeur d'économie politique et membre du Comité général d'études (l'organe de réflexion

18 SPINELLI, Altiero, *The United States of Europe and the various political trends, 1941-1942*. Reproduit dans LIPGENS, Walter, (ed.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1. *Continental Plans for European Union 1939-1945*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1985, s/ n°149, p. 485 et s.

19 EINAUDI, Luigi, *For an economic federation of Europe*, 1<sup>er</sup> septembre 1943. Reproduit dans LIPGENS, Walter, (ed.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1. *Continental Plans for European Union 1939-1945*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1985, s/ n°163, p. 523.

20 Spéc. article II, §I, 2, litera f. Voir ROLLIER, Mario Alberto, *Draft constitution of a European Federal Union*, janvier 1944. Reproduit dans LIPGENS, Walter, (ed.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1. *Continental Plans for European Union 1939-1945*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1985, s/ n°166, p. 530.